

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude GAILLARD

OBJET : Subventions au Collège Descartes et à l'Avenir Cycliste Châtelleraudais pour leurs actions internationales avec des villes jumelées

Mesdames, Messieurs,

Le collège et la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) Descartes réalisent un échange avec un établissement d'enseignement général et d'enseignement spécialisé à Velbert en Allemagne. La subvention sollicitée auprès de la commune s'élève à 700€, soit 8% du coût du projet. Cet échange est soutenu également financièrement par l'Office Franco Allemand pour la Jeunesse (16%) et le conseil général de la Vienne (12%).

L'Avenir Cycliste Châtelleraudais est invité par le club cycliste de Velbert du 17 au 20 mai à Velbert où il retrouvera également les cyclistes de Corby (Royaume-Uni). La participation proposée à la commune de Châtellerault (720€) est établie sur l'effectif sportif concerné (12 jeunes et 2 encadrants) par le déplacement. La compétition sportive au niveau international et la découverte culturelle font partie du projet éducatif du club.

Ces dépenses sont prévues au budget action extérieure de la commune.

* * * * *

VU les articles L.1115-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à la coopération décentralisée ;

VU l'acte de jumelage Châtellerault Velbert du 9 avril 1965 et l'acte tripartite Châtellerault-Corby-Velbert du 9 septembre 1979 ;

VU la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

VU la délibération du conseil municipal n°3 du 24 janvier 2013 et son annexe approuvant le budget primitif pour 2013, dont les crédits inscrits aux comptes 6574 (subventions aux personnes physiques et morales)

CONSIDERANT l'intérêt de faciliter les projets de mobilité internationale des établissements scolaires, des clubs et des associations particulièrement en direction des territoires avec lesquels la commune a signé des accords de coopération spécifiques ;

CONSIDERANT les demandes du collège Descartes et de l'Avenir Cycliste Châtelleraudais ;

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

DU 21 Mars 2013

n°25

page 2/2

CONSIDERANT que ces dépenses ont été prévues au budget primitif 2013 de la commune sur le compte des relations internationales) ;

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :

* 700 € au collège Descartes

* 720 € à l'Avenir Cycliste Châtelleraudais

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Les dépenses sont imputées au budget principal au compte – 048.1/6574/4400

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous préfecture, le 28/03/2013, n° 2040
Publié au siège de la mairie, le 27/03/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER